



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 42336

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les vives inquiétudes des agriculteurs français quant à l'issue des négociations engagées entre l'Union européenne et le Mercosur d'une part, et l'Organisation mondiale du commerce, d'autre part. L'ouverture du marché agricole européen doit être entourée de toutes les garanties et contreparties nécessaires à la préservation de nos intérêts essentiels. Or, des concessions apparemment unilatérales ont été annoncées par la Commission européenne, vis-à-vis des pays d'Amérique latine composant le Mercosur. Ces États pourraient, à l'avenir, inonder l'Europe de nouveaux contingents massifs de viande bovine, de volaille ou encore d'éthanol. S'agissant de la négociation avec l'OMC, elle doit concerner avant tout les pays les plus pauvres, dans le cadre de dispositifs spécifiques. Ces discussions engagent l'avenir de notre économie agricole. Ainsi, en Normandie, en 2003, 78 % du chiffre d'affaires des exploitations était réalisé dans les secteurs du lait, de la viande, des céréales et des cultures industrielles. Nos agriculteurs sont donc particulièrement concernés par l'ouverture des marchés. Or, dans le même temps, ils respectent des standards de qualité parmi les plus exigeants au monde, en matière de normes sanitaires, environnementales et relatives au bien-être animal. Dès lors, il lui demande s'il entend intervenir rapidement auprès des commissaires européens en charge de ces différentes négociations, afin de préserver les intérêts vitaux des producteurs français et d'aboutir à un accord réellement équilibré.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les préoccupations des professionnels agricoles de son département, concernant les deux principales négociations commerciales en cours : le cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne. Concernant le Mercosur, l'objectif de la France est de parvenir à un accord équilibré. Le Président de la République a clairement indiqué son attachement à la prise en compte de nos sensibilités agricoles dans cette négociation, notamment lors du IIIe sommet Union européenne - Amérique latine de Guadalajara, le 28 mai 2004. Le nouvel échange d'offres entre l'Union européenne et le Mercosur en septembre 2004 n'a pas permis d'éliminer le déséquilibre des concessions envisagées de part et d'autre, et ne constituait donc pas les bases d'un accord acceptable. C'est la raison pour laquelle la réunion ministérielle UE-Mercosur du 20 octobre 2004 à Lisbonne a prononcé la suspension des discussions jusqu'au premier trimestre 2005. Concernant l'OMC, en matière d'accès au marché, l'accord-cadre signé le 1er août à Genève prend en compte la nécessité du maintien d'une protection douanière suffisante aux frontières de l'Union européenne. En effet, tout en définissant quelques principes généraux pour la future formule de réduction des droits de douane, le texte reconnaît l'existence d'une catégorie de « produits sensibles » qui pourront faire l'objet d'un traitement spécifique. Le nombre de ces produits, ainsi que les modalités précises de réduction des droits de douane, seront déterminés dans la deuxième phase de la négociation, qui vient de débiter par une série de réunions techniques. Elles déboucheront normalement à l'occasion de la prochaine conférence ministérielle de Hongkong, en décembre 2005. En matière de soutien interne, l'accord-

cadre agricole permettra de préserver la PAC réformée, comme la Commission et les États membres s'y sont engagés dans le cadre de la réforme adoptée à Luxembourg en juin 2003. En matière de concurrence à l'exportation, l'accord-cadre pose le principe de l'élimination des subventions directes à l'exportation à une date restant à fixer, en prévoyant un parallélisme entre toutes les formes de subventions à l'exportation. Le ministre veillera à ce que la date d'élimination, à convenir en seconde phase de négociation, permette à nos agriculteurs de s'adapter dans des conditions satisfaisantes. Les autorités françaises resteront donc très attentives à ce que la Commission européenne veille, dans ces négociations, à promouvoir le modèle agricole européen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42336

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4572

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 526